

Cote du document: EB 2012/106/R.41
Point de l'ordre du jour: 11 b) ii)
Date: 10 septembre 2012
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

République du Mozambique
Mémoire du Président
Projet d'appui au PRONEA
Modification de l'accord de prêt

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Claus Reiner

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2797
courriel: c.reiner@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent sixième session
Rome, 20-21 septembre 2012

Pour: **Approbation**

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la demande de modification de l'accord de prêt relatif au Programme d'appui à l'agriculture, telle qu'elle figure au paragraphe 8.

Mémoire du Président

Projet d'appui au PRONEA

Modification de l'accord de prêt

I. Contexte

1. À sa quatre-vingt-septième session, en avril 2006, le Conseil d'administration a approuvé l'octroi d'un prêt de 13,85 millions de DTS (équivalant approximativement à 20,0 millions d'USD) à la République du Mozambique, à des conditions particulièrement favorables, afin de contribuer au financement du Programme d'appui à l'agriculture, connu au Mozambique sous le nom de Programa Nacional de Extensão Agrária (PRONEA). Le programme était conforme à la stratégie d'intervention du FIDA, telle qu'exposée dans le programme d'options stratégiques pour le pays approuvé en septembre 2004. Le Programme d'appui à l'agriculture trouvait sa justification dans la vision du gouvernement en matière de développement agricole, les propositions du Plan d'action pour la réduction de la pauvreté absolue, les progrès réalisés au niveau du processus de décentralisation du pays et du système de gestion des affaires publiques, et les progrès réalisés dans le cadre du Programme national pour le développement agricole (PROAGRI-II, 2006-2011), une approche sectorielle financée par le biais du mécanisme commun d'apport financier (MCAF) du PROAGRI et par le budget général du gouvernement. En 2008, le Conseil d'administration a approuvé une dérogation aux Conditions générales applicables au financement du développement agricole du FIDA, compte tenu du fait que, pour ce programme mis en œuvre en tant qu'approche sectorielle avec un dispositif de mise en commun des fonds, "la Banque mondiale autorise spécifiquement le financement des taxes et des droits dont elle juge le montant globalement raisonnable" (EB 2008/93/R.28, paragraphe 2). Par conséquent, la dérogation a été appliquée "pour que les fonds du prêt puissent être utilisés pour financer les taxes et les droits [...] dans la même mesure que celle appliquée par la Banque mondiale" (EB 2008/93/R.28, paragraphe 3) dans le cadre du Programme d'appui à l'agriculture.
2. **Principaux objectifs du programme.** Le programme représentait une composante essentielle du PROAGRI-II et tenait compte des principes et objectifs du Plan d'action pour la réduction de la pauvreté absolue; il visait en particulier à contribuer à la réalisation de l'objectif poursuivi par le gouvernement, à savoir maintenir la croissance du secteur agricole à 7% par an au moins, taux jugé nécessaire pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Le but était de contribuer à la réduction de la pauvreté absolue et d'améliorer la qualité de la vie des ruraux mozambicains, femmes et hommes. L'objectif de développement était d'augmenter les rendements et d'améliorer la sécurité alimentaire des ménages d'agriculteurs de subsistance, en particulier parmi les ménages défavorisés et dirigés par des femmes, grâce à un accroissement régulier de la productivité. Les principaux objectifs auxiliaires étaient les suivants: accès facilité à des services efficaces de soutien technique, meilleure organisation des

groupements de producteurs ayant une incidence sur la fourniture des services, et prestation de services d'appui en fonction de la demande.

3. **Coût et financement du programme.** Le coût du programme, partie intégrante des actions à plus grande échelle au titre du PROAGRI, avait été estimé sur une période de huit ans et, dès lors, tenait compte des prévisions de financement du gouvernement pour les services de vulgarisation fournis par le secteur public au titre du plan directeur révisé pour la vulgarisation. Le coût du programme initialement estimé s'élevait à 50,82 millions d'USD. Le programme a été financé par un prêt du FIDA d'un montant approximatif de 20,0 millions d'USD, une contribution du gouvernement d'un montant de 30,07 millions d'USD et des contributions versées par les entreprises et les bénéficiaires au titre du financement de contrepartie, à savoir 0,76 million d'USD. La contribution du gouvernement comprenait un montant de 3,01 millions d'USD correspondant aux droits et taxes et un montant de 27,6 millions d'USD pour les dépenses ordinaires de salaires et de fonctionnement des services publics de vulgarisation, avec un investissement supplémentaire limité dans le renforcement des capacités. Elle comprenait aussi toutes les ressources affectées par le gouvernement à la vulgarisation dans le cadre du PROAGRI-II à l'exclusion du prêt du FIDA, y compris les fonds apportés au titre du soutien budgétaire général et attribués par le gouvernement au Ministère de l'agriculture pour la vulgarisation, ainsi que les fonds accordés par d'autres donateurs par le canal du MCAF. La contribution du FIDA était centrée sur la fourniture de services par plusieurs prestataires aux provinces et aux districts, et sur le soutien à l'autonomisation des agriculteurs et aux activités connexes de développement du secteur privé (y compris les ONG). À ce jour, 10,7% seulement des fonds du FIDA ont été décaissés, ce qui révèle les faibles progrès réalisés par le programme dans le cadre du PROAGRI.

II. Modification de l'accord de prêt

4. L'examen à mi-parcours, effectué en septembre 2011, a identifié quatre difficultés principales comme étant la cause du mauvais fonctionnement du PRONEA: i) un manque d'engagement et une capacité insuffisante à gérer un programme sectoriel complexe ainsi que les activités de planification, budgétisation et mise en œuvre, et les exigences de suivi-évaluation qu'il comporte; ii) des accords peu clairs entre les structures de coordination à l'échelon du district, de la province et du pays; iii) une structure de gestion comptable et financière inadéquate présentant des lacunes dans sa conception; et iv) un système de décaissement inapproprié causant des problèmes de liquidité à l'échelon local. En raison de ces difficultés, rencontrées par nombre de programmes dans le cadre du PROAGRI, le PROAGRI-II a été interrompu en décembre 2011.
5. Compte tenu de l'évaluation ci-dessus, il a été convenu essentiellement pendant l'examen à mi-parcours de suspendre les travaux dans le cadre du PROAGRI et de transformer le programme en une opération autonome à l'appui du programme-cadre national PRONEA. Dans le cadre de ce processus, le projet serait renommé **Projet d'appui au PRONEA** et la Direction nationale de la vulgarisation agricole deviendrait l'organisme d'exécution. Ces changements fourniraient ainsi une structure d'exécution viable dans le cadre du programme national de vulgarisation afin de rendre opérationnel le plan directeur pour la vulgarisation en mettant à l'essai et en pilotant certaines approches relativement innovantes dans un certain nombre de districts, en vue de leur éventuelle transposition à plus grande échelle dans le cadre du PRONEA. Tels sont les éléments qui justifient le passage à une modalité de projet.
6. Le Gouvernement mozambicain a demandé de modifier l'accord de prêt comme suit, afin de tenir compte des recommandations de l'examen à mi-parcours:
 - a) changer le programme dans le cadre du PROAGRI-II en projet à l'appui du PRONEA – Projet d'appui au PRONEA;

- b) limiter la zone du projet à 42 districts;
- c) mettre en place une équipe de gestion du projet spécialisée;
- d) reporter de deux ans la date d'achèvement jusqu'au 31 décembre 2017 et la date de clôture du prêt au 30 juin 2018;
- e) tenir compte du financement du projet comme suit: un prêt du FIDA d'un montant approximatif de 20,0 millions d'USD, une contribution du gouvernement d'un montant approximatif de 8,4 millions d'USD et des contributions versées par les entreprises et les bénéficiaires d'un montant approximatif de 416 000 USD. La contribution du gouvernement comprendrait un montant de 6,3 millions d'USD, dépensé dans le cadre du PROAGRI, et environ 2,1 millions d'USD au titre des droits, taxes et autres paiements après l'examen à mi-parcours. Après le projet, le gouvernement prendrait également en charge les coûts du plus vaste Programme national de vulgarisation agricole;
- f) modifier l'apport financier afin que les décaissements aient lieu par le biais du compte unique du Trésor et du système électronique d'information et d'administration des finances publiques du gouvernement (e-SISTAFE); et
- g) introduire de nouvelles catégories de prêt et affecter de nouveaux montants comme suit:

<i>Catégorie</i>	<i>Montant alloué au titre du prêt (en DTS)</i>
I. Véhicules, équipement et matériel	780 000
II. Formation et ateliers	3 050 000
III. Assistance technique et contrats de prestation de services	5 000 000
IV. Dons de contrepartie	950 000
V. Fonctionnement et entretien	1 350 000
VI. Compte Forex PROAGRI	1 486 200
Non affecté	1 233 800
Total du prêt	13 850 000

Sur le total ci-dessus, 1 486 206 DTS ont été décaissés précédemment au titre du programme d'origine, y compris pour le paiement de taxes.

III. Justification

- 7. Les modifications proposées au paragraphe 6 faciliteront la mise en œuvre correcte des activités à l'appui du système de vulgarisation au Mozambique à tous les niveaux et permettront ainsi la réalisation des objectifs visés par le projet.

IV. Recommandation

- 8. Je recommande que le Conseil d'administration approuve la modification proposée en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds approuvera une modification de l'accord de prêt relatif au Programme d'appui à l'agriculture, conformément aux modalités et conditions indiquées dans le présent mémorandum.

Le Président
Kanayo F. Nwanze